



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 8 décembre 2004
15065/04 (Presse 337)
(OR. en)

**Septième sommet UE-Chine
La Haye, 8 décembre 2004**

Communiqué conjoint

1. La septième rencontre au sommet entre l'Union européenne et la Chine s'est tenue à La Haye (Pays-Bas) le 8 décembre 2004. L'UE était représentée par M. Jan Peter Balkenende, premier ministre néerlandais, en sa qualité de président du Conseil européen, par M. Jose Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et par M. Javier Solana, Secrétaire général/Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. La Chine était représentée par M. Wen Jiabao, premier ministre de la République populaire de Chine.
2. M. Bernard Bot, ministre néerlandais des affaires étrangères, Mme Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission européenne chargée des relations extérieures, M. Peter Mandelson, membre de la Commission chargé du commerce, M. Li Zhaoxing, ministre chinois des affaires étrangères, et M. Bo Xilai, ministre chinois du commerce, ont également pris part au sommet.

P R E S S E

3. Les dirigeants ont examiné l'évolution des relations UE-Chine et se sont félicités des progrès réalisés depuis la sixième rencontre au sommet. Les deux parties ont constaté que de fréquentes visites à haut niveau ont eu lieu et qu'une coopération et des dialogues effectifs ont été mis en place entre elles dans tous les domaines, sur la base des deux documents d'orientation diffusés par les parties et précisés, en février 2004 lors du séminaire UE-Chine. Elles se sont réjouies à la perspective de célébrer leurs réalisations bilatérales en 2005, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire des relations officielles entre l'UE et la Chine.
4. Les dirigeants se sont informés mutuellement des développements dans l'UE et en Chine. La Chine a accueilli favorablement la nouvelle Commission européenne et le nouveau Parlement européen, ainsi que l'élargissement de l'Union et l'accord des chefs d'État et de gouvernement de l'UE sur le traité établissant une constitution pour l'Europe. Les deux parties ont souligné que l'approfondissement et l'élargissement de l'UE devraient contribuer à resserrer encore les relations entre la Chine et l'UE. L'UE a constaté les progrès enregistrés par la Chine dans le cadre des réformes économiques et sociales en cours.
5. Les deux parties ont déclaré que le développement ininterrompu des relations entre l'UE et la Chine au cours de ces dernières années les conduiront à étudier activement la faisabilité d'un nouvel accord-cadre UE-Chine.
6. Les deux parties ont signé une déclaration commune sur la non-prolifération et la maîtrise des armements, selon laquelle l'UE et la Chine constatent qu'elles sont des partenaires stratégiques majeurs en matière de désarmement et de non-prolifération. Elles sont convenues qu'une coopération renforcée entre l'UE et la Chine en matière de non-prolifération est propre à faire avancer le processus multilatéral de non-prolifération et à élargir, ainsi qu'à approfondir et à étendre, leur partenariat stratégique global. Des domaines prioritaires de coopération entre les deux parties ont été définis à cet égard.
7. L'UE et la Chine ont confirmé que leurs relations se sont considérablement développées sur tous les plans au cours de ces dernières années. Dans ce contexte, elles ont examiné la question de l'embargo de l'UE sur les ventes d'armes à la Chine. L'UE a confirmé sa volonté politique de continuer à œuvrer en faveur de la levée de l'embargo. La partie chinoise s'est félicitée de ce signal positif, estimant qu'il favorise l'élaboration, sur des bases saines, du partenariat stratégique global entre la Chine et l'UE.

Les deux parties ont réaffirmé leurs positions et sont convenues de poursuivre les consultations sur cette question. La Chine a déclaré à nouveau qu'elle ne pouvait accepter de discrimination politique dans ce domaine et qu'il convenait d'y mettre fin sans délai. L'UE a confirmé une nouvelle fois que les travaux relatifs au renforcement de l'application du Code de conduite de l'UE en matière d'exportation d'armements se poursuivaient.

8. L'UE a réaffirmé qu'elle continuait de défendre le principe d'une seule Chine et a exprimé l'espoir qu'un dialogue constructif permette le règlement pacifique de la question de Taiwan. La partie chinoise s'est félicitée de l'attachement de l'UE au principe d'une seule Chine et a réitéré sa position de principe sur le règlement de la question de Taiwan.
9. Les dirigeants se sont déclarés convaincus que le dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme favorise la compréhension mutuelle et ils sont convenus de poursuivre tant ce dialogue, tout en s'employant à obtenir des résultats plus significatifs et positifs sur le terrain, que le programme de coopération bilatérale qui y est lié. Ils ont en outre souligné leur attachement aux normes internationales en matière de droits de l'homme prévues dans les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les droits des minorités, ainsi que leur engagement de coopérer avec les mécanismes des Nations unies. À cet égard, la Chine est résolue à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques dans les meilleurs délais. Les dirigeants ont aussi souligné l'importance de la Cour pénale internationale dans la lutte menée au niveau mondial contre les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ils ont signalé combien il importe de prendre des mesures concrètes dans le domaine des droits de l'homme et ont affirmé une nouvelle fois qu'ils étaient résolus à renforcer encore la coopération et les échanges dans ce domaine, sur la base de l'égalité et du respect mutuel.
10. Les dirigeants ont souligné que les actions facilitant les échanges entre les peuples ainsi que la coopération dans la lutte contre l'immigration clandestine sont une priorité pour les deux parties. Les questions liées à la réadmission et à la facilitation des visas ont été examinées dans un esprit de totale réciprocité. Les dirigeants comptent sur une ouverture rapide des négociations sur ces questions, dès que les conditions techniques et juridiques seront réunies. Les procédures d'entrée ont également été abordées. L'UE a réaffirmé l'importance de la coopération opérationnelle entre l'UE et la Chine dans la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.
11. Les dirigeants, saluant l'entrée en vigueur de l'important protocole d'accord concernant les visas et les questions connexes liées aux groupes de touristes de la République populaire de Chine (SDA), sont convenus que le tourisme intensifierait les contacts entre les peuples de l'UE et de la Chine et renforcerait la compréhension mutuelle. Ils ont souligné qu'une mise en œuvre efficace et harmonieuse des modalités du protocole d'accord devait être assurée.
12. Les deux parties se sont félicitées du dynamisme de leurs relations commerciales, ce dont témoigne le fait que l'UE devienne le premier partenaire commercial de la Chine et que la Chine soit devenue, en 2004, le deuxième partenaire commercial de l'UE. Les dirigeants ont salué la tenue du sommet commercial UE-Chine en marge du sommet. Ils ont réaffirmé leur résolution à rendre cette relation aussi bénéfique que possible pour les deux parties en améliorant l'accès aux marchés et en assurant des possibilités d'investissement accrues pour les deux parties.

Les dirigeants ont réaffirmé l'importance pour les deux parties de remplir pleinement leurs engagements dans le cadre de l'OMC et de renforcer le système commercial multilatéral. L'UE est convenue de poursuivre son soutien aux efforts de la Chine visant à renforcer ses capacités et les deux parties ont salué le lancement, en 2004, du deuxième programme de soutien de l'OMC en faveur de la Chine.

Les dirigeants ont noté avec satisfaction les progrès réalisés en juillet dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ainsi que le nouvel élan imprimé aux négociations du cycle de Doha. Ils sont convenus d'intensifier leur coopération en vue de mener à bien la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong.

Les deux parties ont souligné que le renforcement de leurs consultations bilatérales avait contribué à des avancées importantes sur plusieurs questions commerciales, en particulier la suppression des restrictions aux échanges par une coopération accrue dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires et des entraves techniques aux échanges; elles ont pris l'engagement de faire un usage plus intensif de leurs mécanismes de dialogue commercial afin de résoudre les problèmes commerciaux qui subsistent. Les dirigeants ont annoncé leur intention de poursuivre et d'intensifier leurs efforts dans la lutte contre les infractions aux droits de propriété intellectuelle.

13. La Chine s'est déclarée une nouvelle fois préoccupée par la question du statut d'économie de marché à part entière et a souligné à quel point le règlement de cette question est important en vue d'approfondir les relations entre l'UE et la Chine. L'UE a salué l'attitude positive de la Chine en faveur de la mise en place d'une économie de marché. Les deux parties se sont félicitées de la création d'un groupe de travail chargé de dégager une solution pratique à cette question.
14. Lors du sommet, les deux parties ont signé l'accord de coopération douanière UE-Chine qui est appelé à jouer un rôle déterminant dans la facilitation des échanges et l'intensification de la lutte contre les infractions douanières et la fraude, par exemple la contrefaçon; elles ont également reconduit l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'UE et la Chine.

La signature de l'accord de coopération en matière de recherche et de développement dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre la Communauté européenne de l'énergie (Euratom) et le gouvernement de la République populaire de Chine institue une coopération en matière de recherche dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ouvre un accès aux installations de recherche pour les chercheurs des deux parties.

Par ailleurs, les dirigeants ont approuvé quatre accords relatifs au financement de nouveaux projets de coopération: le projet UE-Chine dans le domaine de la société de l'information, le projet UE-Chine de réforme de la sécurité sociale, et le volet "Chine" de Erasmus Mundus. Ces projets, financés par l'UE à hauteur de 61 millions d'euros, relèvent du programme de soutien aux réformes économiques et sociales en Chine dans le cadre de la coopération au développement UE-Chine.

15. Les dirigeants ont noté avec satisfaction les progrès de la coopération réalisés dans tous les domaines. Le nouvel accord de coopération technique en matière de navigation par satellite (Galileo), signé en octobre 2004, a permis à la Chine de devenir le premier pays non membre de l'UE à bénéficier d'une pleine participation dans le cadre communautaire. La participation de la Chine ouvre la voie à des projets de collaboration scientifique et technique plus concrets. Les deux parties se sont félicitées de la nouvelle impulsion donnée au dialogue sur l'énergie par l'issue heureuse de la 5ème conférence UE-Chine sur l'énergie. Les dirigeants ont exprimé l'espoir que le forum de haut niveau UE-Chine sur la politique et la stratégie en matière de science et de technologie qui se tiendra à Pékin en mai 2005 favorisera la compréhension mutuelle pour ce qui est de la stratégie de développement de la science et de la technologie et mènera à un approfondissement des relations de coopération UE-Chine dans ce domaine; ils ont également exprimé l'espoir que le dialogue sur la coopération dans le domaine des sciences, des applications et de la technologie spatiales permettra aux entreprises aérospatiales et aux établissements de recherche des deux parties de coopérer dans le cadre de projets conjoints.
16. Les dirigeants ont appelé à la promotion du dialogue et de la coopération intersectoriels entre l'UE et la Chine. Ils ont salué l'initiative visant à créer des mécanismes de dialogue et de coopération UE-Chine dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales. Ils se sont également félicités des premiers contacts établis depuis le dernier sommet sur les questions liées à la politique macro-économique et à la réglementation des marchés financiers et sont convenus d'un processus de dialogue dans des domaines connexes.

Les deux parties se sont déclarées satisfaites des premières discussions et échanges de vues sur le développement équilibré, les politiques régionales et le développement rural, et elles sont convenues d'organiser en 2005 un séminaire UE-Chine sur le développement économique régional.

Les dirigeants ont salué le dialogue UE-Chine sur la propriété intellectuelle et la politique de concurrence industrielle. Ils sont convenus d'étudier encore les possibilités de renforcer la coopération entre l'UE et la Chine dans ce domaine, notamment en poursuivant les consultations et la coopération entre gouvernements et entreprises et en renforçant la coopération entre les institutions liées à la propriété intellectuelle, y compris par l'échange de fonctionnaires. Ils se sont prononcés en faveur de la poursuite du dialogue à haut niveau sur la société de l'information.

Les dirigeants ont noté avec satisfaction les résultats de la deuxième réunion consacrée à la mise en œuvre de l'accord maritime UE-Chine, au cours de laquelle une large convergence de vues a été constatée sur la manière de répondre aux défis actuels et futurs dans le contexte de la politique maritime, et ils se sont réjouis à la perspective d'améliorer encore leur coopération bilatérale sur les questions commerciales et maritimes au sein des instances internationales.

Tout en se félicitant des progrès accomplis dans le dialogue et le renforcement de la coopération entre l'UE et la Chine dans le domaine de l'aviation civile, les dirigeants sont convenus d'approfondir encore leur coopération en la matière, y compris en ce qui concerne le secteur et les technologies de l'aviation civile, et de régler en priorité les questions non résolues de manière à permettre un éventuel accord UE-Chine sur l'aviation civile. Les avancées réalisées seront annoncées lors du prochain sommet. La Chine s'est déclarée vivement intéressée par un renforcement de la coopération technologique et elle s'est montrée disposée à participer à des projets autres que ceux liés au programme de coopération UE-Chine en matière d'aviation civile. Les deux parties organiseront conjointement un sommet UE-Chine sur l'aviation au cours du premier semestre 2005.

Les dirigeants ont exprimé l'espoir que le Comité économique et social européen et le comité économique et social chinois instituent un dialogue régulier entre les organisations de la société civile des deux parties, en faisant fond sur le protocole signé en 2002 par les présidents des deux institutions.

Les deux parties se sont déclarées convaincues, sur la base du programme UE-Chine de coopération juridique et judiciaire, qu'il conviendrait d'étudier plus avant l'intensification des échanges dans le domaine judiciaire, notamment pour ce qui est de la coopération en matière de formation des membres des professions juridiques et en vue de créer un établissement bilatéral d'enseignement et de formation.

17. Les dirigeants ont constaté avec satisfaction que de nombreux étudiants chinois suivent en Europe des études de deuxième cycle dans le cadre du mécanisme de coopération UE-Chine dans le domaine de l'enseignement, en particulier le programme Erasmus Mundus qui a été lancé récemment. Ils se sont également félicités de l'activation au cours de la prochaine année académique d'un volet "Erasmus Mundus" spécifiquement consacré à la Chine. Les deux parties ont encouragé et appuyé d'autres actions visant à renforcer la coopération entre l'UE et la Chine dans le domaine de l'enseignement.
18. Les dirigeants ont salué les progrès réalisés dans le cadre du programme UE-Chine de coopération au développement, en particulier sur le plan des réformes économiques et sociales et pour ce qui est de l'environnement et du développement durable. L'UE a exprimé le souhait de voir s'accélérer les avancées dans d'autres domaines, notamment le soutien au développement de la société civile. Les deux parties se sont félicitées de l'augmentation sensible du budget consacré au programme pour l'année 2004.
19. Les dirigeants ont mis en avant le dialogue UE-Chine étroit et fructueux sur les négociations en cours entre la Chine, l'UE, le Japon, la République de Corée, la Russie et les États-Unis concernant la mise en place de l'organisation internationale pour l'énergie de fusion (TER) . L'UE a exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance quant au soutien que la Chine continue à apporter au site européen pour TER. Les dirigeants se sont réjouis à la perspective d'une conclusion rapide des négociations relatives au site pour TER.

20. Les dirigeants ont réaffirmé leur engagement commun en faveur de la protection de l'environnement et ont préconisé des mesures visant à étendre et approfondir le dialogue à haut niveau dans ce domaine. Ils ont souligné que la conservation de la diversité biologique et la gestion intégrée des bassins versants constituaient de fructueux domaines de coopération. Ils ont également reconnu les avantages qui découlent, pour la santé et l'environnement, de la réduction des émissions des véhicules à moteur, et sont convenus de soutenir encore l'adoption par la Chine des normes relatives aux émissions "EURO". Le transfert de technologies, l'échange d'informations sur les méthodologies, les outils politiques et les moyens de mise en œuvre, ainsi que les échanges de fonctionnaires et la mise en œuvre de projets, sont autant de moyens susceptibles de contribuer à la mise en place d'un partenariat dynamique sur les questions liées à l'environnement. Les deux parties ont insisté sur l'importance de continuer à assurer un suivi du sommet mondial sur le développement durable et de renforcer la coopération dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du protocole de Kyoto à cette convention, dont elles ont salué l'entrée en vigueur en 2005.
21. Les dirigeants ont insisté sur l'importance de mettre en œuvre la déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2001. Eu égard au caractère résolument mondial de l'épidémie du VIH/SIDA, les deux parties ont estimé qu'il importait de renforcer la coopération dans la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses émergentes et ont salué les résolutions constructives de l'Assemblée générale des Nations unies relatives au renforcement des capacités mondiales en matière de santé publique. Elles ont souligné qu'il est important d'accroître l'offre de médicaments anti-rétroviraux et ont insisté sur la nécessité des mesures de prévention, qui devraient comprendre l'élaboration de vaccins et de microbiocides, des méthodes d'atténuation des risques et la promotion de comportements sexuels plus sûrs et responsables. L'UE s'est félicitée de l'adoption récente par la Chine de la loi modifiée sur la prévention et le contrôle des maladies, qui prévoit des dispositions de non-discrimination en faveur des personnes ayant contracté une maladie infectieuse, des porteurs d'agents pathogènes et des personnes soupçonnées d'avoir contracté une maladie infectieuse; c'est là une étape importante dans la lutte contre la stigmatisation et les comportements accusateurs à l'encontre des personnes infectées ou risquant de l'être. L'UE s'est réjouie du lancement récent, en Chine, du programme VIH/SIDA du Fonds mondial. La Chine a été sensible au rôle joué par l'UE en sa qualité d'important contributeur au Fonds et elle a invité l'UE à poursuivre son soutien financier constant et important aux efforts qu'elle déploie dans le domaine de la prévention et du traitement du VIH/SIDA.

22. Les dirigeants ont eu un échange de vues approfondi sur des questions internationales et régionales d'intérêt commun. Ils ont réaffirmé que la Chine et l'UE étaient déterminées à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable partout dans le monde, le rôle central étant réservé aux Nations unies. Les dirigeants ont confirmé une nouvelle fois leur soutien sans réserve à la revitalisation et à la réforme de l'Organisation des Nations unies, qui doivent lui permettre de relever les défis et de répondre aux menaces qui se posent actuellement et se poseront à l'avenir; ils ont signalé que les discussions à cet égard devraient être menées sur la base du rapport du groupe d'experts de haut niveau des Nations unies et ont déclaré qu'il conviendrait que tout plan de réforme soit fondé sur un consensus dégagé par le biais des consultations. Les deux parties ont souligné combien il importe de réaliser les objectifs de développement du millénaire et elles ont attaché une grande importance au renforcement de la coopération tant bilatérale que multilatérale dans ce domaine. À cet égard, elles ont vivement souhaité que l'événement de premier plan de l'ONU en 2005 soit une réussite et sont convenues de soutenir une approche globale et équilibrée tant dans la mise en œuvre de la déclaration du millénaire et des objectifs de développement fixés par celle-ci que dans le traitement des questions liées à la paix et à la sécurité. Il serait utile à cet égard que la 13^{ème} session de la Commission du développement durable qui se tiendra en avril 2005 soit menée à bien.
23. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le terrorisme et ont réitéré que l'action antiterroriste devait se conformer à l'objectif et aux principes de la charte des Nations unies ainsi qu'aux normes du droit international applicable, et respecter pleinement les droits de l'homme. Elles ont insisté sur le rôle de premier plan que jouent les Nations unies en matière de lutte antiterroriste, et souligné l'importance que revêt la mise en œuvre universelle de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, des conventions des Nations unies et des protocoles y relatifs en matière de lutte antiterroriste. Elles se sont engagées à appuyer les travaux liés au projet de convention générale sur le terrorisme international. Les deux parties ont mis l'accent sur l'importance d'une coopération régionale et interrégionale renforcées et ont mentionné en particulier la coopération qui a été mise en place dans le cadre de la rencontre Asie-Europe (ASEM) et du forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).
24. Les dirigeants ont exprimé leur vive préoccupation quant à l'effet déstabilisant des conflits régionaux. Ils se sont félicités du rétablissement de la pleine souveraineté de l'Iraq et ont déclaré leur attachement à la mise en œuvre de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies en faveur du processus politique en Iraq, comprenant la tenue d'élections en 2005. Ils sont convenus d'apporter leur contribution à l'effort multilatéral pour la reconstruction de l'Iraq et le rétablissement de la paix et de la prospérité.

L'UE et la Chine se sont félicitées de leurs efforts respectifs en vue de faciliter une solution politique à la question nucléaire en Iran. Elles ont accueilli favorablement l'accord conclu entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, soutenues par le Secrétaire général/Haut représentant, d'une part, et l'Iran, d'autre part, sur la suspension par l'Iran de ses activités liées à l'enrichissement et de ses activités de retraitement. Tant l'UE que la Chine ont exprimé l'espoir que des avancées seront réalisées dans les négociations entre l'UE et l'Iran en vue d'un accord mutuellement acceptable sur des arrangements à long terme, lequel devrait comporter des garanties objectives que le programme nucléaire de l'Iran est exclusivement destiné à des fins pacifiques, et que la question nucléaire en Iran sera réglée dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la première occasion.

Les deux parties ont réaffirmé leur engagement sans réserve en faveur de la reconstruction et de la stabilisation de l'Afghanistan, en coopération avec le gouvernement afghan. Elles se sont félicitées de la tenue d'une élection présidentielle en octobre.

Les dirigeants ont adhéré à l'objectif d'une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires et se sont déclarés convaincus que cette question pouvait être réglée pacifiquement par le dialogue. L'UE s'est félicitée du rôle déterminant et actif joué par la Chine dans la facilitation de la poursuite des pourparlers à six. Les dirigeants ont exprimé l'espoir que la Corée du Nord continue à prendre des mesures constructives en vue de s'intégrer davantage dans la communauté internationale.

Les dirigeants ont eu un échange de vues sur la situation en Birmanie/Myanmar.

25. Les dirigeants se sont félicités de l'excellente atmosphère dans laquelle s'est déroulée cette septième réunion au sommet qui a permis d'enregistrer des résultats substantiels. Ils ont souligné qu'ils étaient déterminés à continuer d'étendre et d'approfondir les relations UE-Chine en vue de l'établissement d'un partenariat stratégique global en gestation rapide entre l'UE et la Chine.